

- HORAIRES -

Les activités se déroulent de 9h à 17h.

Un accueil est possible dès **8h00** et l'accueil du soir se fait de manière échelonnée de 17h à 17h30. **Aucun accueil n'est prévu au-delà de cet horaire.**

- SANTE DE L'ENFANT -

Une fiche sanitaire de liaison est à retirer au secrétariat et à rendre impérativement avant l'accueil de l'enfant.

- LIEUX D'ACCUEIL -

Les enfants scolarisés à l'école maternelle sont accueillis au Centre Socio Culturel, les enfants scolarisés à l'école élémentaire sont accueillis à la salle sous le gymnase.

- INSCRIPTIONS -

ATTENTION ! LES PLACES SONT LIMITÉES ! Les inscriptions se prennent à partir du 01/02/21. Le dernier jour d'inscription est limité au mercredi précédent la semaine souhaitée.

Nous vous conseillons d'inscrire les enfants le plus rapidement possible.

- POUR TOUT RENSEIGNEMENT -

CENTRE SOCIO CULTUREL **imaGine**

Place Adrien Printz

57290 SEREMANGE ERZANGE

03.82.52.71.01

www.csc-seremange-erzange.fr

Centre aéré Hiver 2021



du 22 au 26 Février
et du 01 au 05/03

Des expériences scientifiques, des découvertes naturelles et autres projets de sciences sont au programme de ces dix jours de vacances, dans le respect des consignes sanitaires.



L'équipe d'animation travaille à l'aide d'un projet pédagogique à votre disposition qui précise :

- Les activités des plus petits s'orientent vers le développement des sens et de l'imaginaire afin de favoriser leur éveil.
- Les activités des plus grands favorisent l'aspect ludique, créatif et éducatif.

TARIFS

(comprenant l'encadrement, les activités et le goûter)

	Tranche 1 QF de 0 à 550		Tranche 2 QF de 551 à 750		Tranche 3 QF de 751 à 1100		Tranche 4 QF + 1101	
	Habitants	Non Habitants	Habitants	Non Habitants	Habitants	Non Habitants	Habitants	Non Habitants
	Séré-mange	Séré-mange	Séré-mange	Séré-mange	Séré-mange	Séré-mange	Séré-mange	Séré-mange
5 jours	63 €	69.30 €	71.5 €	78.65 €	80 €	88 €	85 €	93.50 €

La prestation de service de la CAF est déduite pour les allocataires. La tranche appliquée est déterminée en fonction de votre quotient familial. Pour le calculer, merci de nous présenter votre dernier avis d'imposition.

Possibilité de déduire les aides aux temps libres de la CAF, les aides votre mairie, comité d'entreprise.

Nous vous rappelons que le centre aéré fonctionne du lundi au vendredi (la semaine ne peut être fractionnée). Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence de l'enfant sauf en cas de force majeure ou de maladie (sur présentation d'un certificat médical).